

# INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LE COURS

## DROIT DES AFFAIRES

### Système d'évaluation

L'étudiant(e) sera noté comme suit:

Evaluation sommative

- Travaux assignés – semaines 4 à 7 (30% note du module)  
Les étudiants sont invités à étudier un cas ainsi que de présenter au moyen de diapositives des solutions selon les lois et la jurisprudence actuelle. *Les étudiants sont évalués sur leur capacité à analyser et comprendre un cas, d'identifier lois et jurisprudence qui s'y réfèrent, ainsi que de présenter des solutions.* Durée: 15 minutes. Équipement : clé de mémoire. Évaluation au moyen de la grille de notation.
- Evaluation finale – semaine 8 (50% note du module)  
Dans le cadre d'une procédure civile et selon la structure de mémoire établie dans CPC art 221, les étudiants devront écrire et soumettre une argumentation complète de 1'000 mots et énumérer les annexes et preuves comme demandeur dans un cas donné. Les argumentaires doivent être dactylographiés au moyen d'ordinateur personnel et imprimés dans le temps imparti. *Les étudiants sont évalués sur leur capacité à construire un argument convaincant et stratégique.* Durée: env. 2 heures. Évaluation au moyen de la grille de notation.

### Supports

1/Recueil qui comprend

- droit commercial
- présentation thématique de la partie spéciale du CO
- droit du travail

2/Consultez les codes sur [www.admin.ch](http://www.admin.ch); en particulier

- Code des obligations suisse (CO)
- Dispositions complémentaires et d'exécution du CO
- Code de procédure civile (CPC)

3/Mention sera faite aux sources suivantes :

- Code civil suisse (CC)
- Code pénal suisse (CP)
- Loi sur l'égalité (LEg)
- Loi sur le travail (LTr)
- Loi sur la concurrence déloyale (LCD)
- Code de procédure pénale (CP)

- Loi sur la protection des données (LPD)
- Loi sur la poursuite pour dette et faillite (LP)

4/Ainsi qu'aux thèmes suivants

- Monnaie (RS62)
- Douanes (RS63)
- Impôts (RS64)
- Travail (RS82)
- Transport (RS74)
- Assurances sociales (RS83)
- Commerce (RS94)
- Crédit (RS95)

5/Et aux législations cantonales (GE, VD), en particulier celles de l'organisation judiciaire

6/Enfin, une référence importante sur le plan international : [www.unidroit.org](http://www.unidroit.org) , ainsi que la loi sur le droit international privé (LDIP)

## Calendrier hebdomadaire

Le module est organisé comme suit :

Semaine	Session	Thème	Travail individuel
1	1	<i>Logistique du module</i> Sources de droit Droit public et privé Procédures légales Tribunaux et organisation judiciaire	Dias Sites – sources de droit Cas 2
	2	<i>Comment étudier les cas juridiques</i> <i>Etudes de cas 1</i>	
2	3	Création d'entreprise Formes juridiques d'entreprises Choix de la forme juridique Registre de commerce	Dias Recueil – droit commercial Guide étude de cas Cas 3
	4	<i>Etudes de cas 2 en groupes - présentation</i>	
3	5	Pouvoir de procuration Assemblées Comptabilité Assurances sociales et privées Impôts et taxes Dettes et poursuites Gestion de l'information	Dias Recueil – droit commercial Cas 4
	6	<i>Etudes de cas 3 en groupes - présentation</i>	
4	7	Formation des contrats Effets des contrats Extinction des obligations Modalité des obligations	Dias Partie générale CO Cas 5

	8	<i>Etudes de cas 4</i> 1 : Albert 2 : Antoniaide 3 : Ayari 4 :Becca 5 :Biggeri	
--	---	---	--

Pause mi- trimestrielle

5	9	Contrats de vente Protection des consommateurs UNIDROIT	Dias Recueil – partie spéciale du CO Cas 6
	10	<i>Etudes de cas 5</i> 6 : Brossard 7 : Faye 8: Gojak 9: Haegi 10: Hammache	
6	11	Contrats de travail Chômage	Dias Recueil – droit du travail Cas 7
	12	<i>Etudes de cas 6</i> 11 : Kerkoub 12 : Kheddami 13 : Konte 14 : Malhomme 15 : Mondon 16 : Semenescu	
7	13	Contrat de bail à loyer Contrat d'entreprise Contrat d'agence Mandat Contrats hybrides	Dias Recueil – partie spéciale du CO  Pour l'Evaluation : Révision CPC Révision partie spéciale du CO
	14	<i>Etudes de cas 7</i> 17 : Turretini 18 : Von Wartburg 19 : Bindschedler 20 : Boumiza 21 : Valentini	
8	15	<i>Questions-réponses</i>	
	16	<b><u>Evaluation finale (2H)</u></b>	